



COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 22 MAI 2015

Ordre du jour :

- Résultats de l'enquête sur les horaires d'ouverture des postes comptables et propositions de modifications pour avis et vote
- Questions diverses : remboursement de frais, devenir du service du courrier, devenir du service de la dépense, Trésorerie d'Anglet...

En début de réunion, les élus de la CGT Finances Publiques ont lu la déclaration liminaire suivante:

Monsieur le Président,

Alors que ressurgit le vieux serpent de mer de la retenue à la source, nous constatons que la DG relayée par la Direction locale fait actuellement le forcing au-travers des médias pour promouvoir la télédéclaration.

Même les experts-comptables, dont l'intervention n'est certainement pas désintéressée, se répandent sur les ondes pour inciter les contribuables à télédéclarer.

La CGT Finances Publiques 64 ne pouvait pas rester silencieuse dans le contexte actuel de campagne IR tant l'importance et les conditions de l'accueil sont primordiales dans notre administration.

Nous profitons donc de ce CTL, relatif aux horaires d'ouverture, pour vous donner lecture du communiqué intégral remis à la presse locale le 12 mai dernier.

Communiqué de Presse - Une administration fiscale de moins en moins humaine !

Durant la campagne de déclaration des revenus, l'administration fiscale a usé de tous les moyens de communication pour inciter le plus grand nombre de contribuables à utiliser la déclaration en ligne.

Si nous ne nous opposons pas à cette possibilité proposée aux usagers, elle ne doit en aucun cas devenir obligatoire pour l'ensemble des contribuables : **et le risque est bien là !** L'administration fiscale évoque ouvertement cette éventualité : des bornes libre service pourraient être mises à disposition dans les centres des finances publiques, mais avec sans doute encore moins d'agents pour aider les contribuables dans leurs démarches.

En effet, depuis des années, la Direction Générale des Finances Publiques justifie un grand nombre des suppressions d'emplois (encore 21 postes supprimés dans le département cette année) par la télédéclaration.

Pourtant, quel que soit le mode de déclaration, les besoins de conseil demeurent, notamment pour les contribuables les plus modestes. L'aide apportée par les agents des finances publiques (calcul des frais réels, renseignements sur les crédits d'impôts pour l'amélioration de l'habitat entre autres) est aujourd'hui indispensable : pour preuve, durant la période de déclaration des revenus, plus de 1000 contribuables se rendent quotidiennement dans les Services des Impôts des Particuliers de Pau et de Bayonne, pour ne citer que les deux plus importants sites du département.

La baisse des effectifs des agents des finances publiques, qui a déjà eu comme conséquence de réduire les permanences en zone rurale ou péri-urbaine durant la

campagne de déclaration, va également amener prochainement un grand nombre de centres des finances publiques du département à diminuer de manière conséquente leurs horaires d'ouverture au public.

La section CGT Finances Publiques 64, première organisation syndicale du département, tient à rappeler que l'impôt doit servir à redistribuer les richesses afin de réorienter l'économie vers la création d'emplois et le financement des services publics. Ce qui définit le niveau de vie d'une personne ne se résume pas seulement au montant de ses revenus : pour l'immense majorité de la population, il est essentiel de pouvoir bénéficier de services publics financés par l'Etat et les collectivités territoriales comme la santé, l'éducation, les transports, la sécurité, la culture... C'est aussi ce qui constitue notre richesse.

Pour cette raison, nous revendiquons une fois de plus des moyens humains suffisants pour faire face à l'ensemble des missions de l'administration fiscale et notamment l'accueil des usagers.

Dans sa réponse, le Président a indiqué qu'il ne pensait pas que la télédéclaration avait un impact sur les suppressions d'emplois puisque la Direction Générale ne cherchait plus à « flécher » (entendez par là essayer de justifier) ces suppressions. Il a rappelé que, pour lui, l'ère numérique est inévitable, mais que cette révolution n'est pas aboutie et que nous vivons une période transitoire qui nécessite un accompagnement, notamment en direction des personnes âgées et des personnes en difficulté. Il pense que le papier est amené à disparaître complètement.

Il admet que si la télédéclaration connaît une augmentation, l'accueil physique n'en a pas pour autant diminué. Il semble même en augmentation. Il a toutefois rappelé que les suppressions d'emplois continueraient, au moins pendant 2 ans, et qu'ensuite, des choix politiques seraient à faire.

► HORAIRES D'OUVERTURE

Les modifications des horaires d'ouverture des trésoreries et sites d'Orthez et Oloron étaient présentées en 2e convocation suite au vote unanimement contre des représentants élus des organisations syndicales lors du CTL du 12 mai 2015.

La direction entérine toutes les demandes émanant de ces services, avec une situation hétérogène et peu compréhensible pour le public, notamment en ce qui concerne l'accueil téléphonique.

Des mesures d'affichage et de communication auprès du public et des partenaires sont toutefois prévues.

Le site « impôts.gouv » doit, pour la Direction, constituer la modalité d'accès privilégié pour régler les cas les plus simples.

Les jours d'échéance et de paiement, les trésoreries devront être ouvertes. Durant les pics d'activité les ouvertures sont gérées comme actuellement.

Pour les sites de Bayonne-Vauban, Biarritz et Pau-Orléans, les horaires d'ouverture restent inchangés. Un groupe de travail est mis en place par la Direction pour envisager quels travaux peuvent être confiés aux agents d'accueil en dehors du temps consacré à la réception...

Cette étude nous laisse perplexe :

- soit la Direction pense (sérieusement?) que les agents d'accueil se roulent les pouces ?!!!
- soit elle envisage de passer en force sur les fermetures à l'issue des réflexions du groupe de travail. Il est d'ailleurs écrit noir sur blanc sur la note de service

départementale présentée lors de ce CTL que « les horaires... ne sont pas figés et pourront être modifiés ».

Comment penser qu'un gain quelconque découlera d'une diminution des horaires d'ouverture sur ces trois sites : selon le principe bien connu des vases communicants, le travail et l'accueil non faits sur un jour se reportera sur le jour suivant et impactera tant les agents d'accueil que les agents appelés en renfort.

Les OS ont voté unanimement contre les propositions de la direction en rappelant que les agents ont massivement rejeté le principe des fermetures.

► QUESTIONS DIVERSES

1 - Remboursement de frais :

- A l'occasion des groupes de travail sur les frais de déplacement, la CGT avait demandé que les agents itinérants puissent bénéficier du droit de remboursement des frais de repas en raison des contraintes liées à leurs missions, dès qu'ils sont en intervention sur les heures de repas, même s'ils se trouvent sur le lieu de leur résidence administrative ou familiale.

En effet, il peut être dans ce cas justifié que l'agent n'ait pas la possibilité ou le temps de se rendre chez lui ou au restaurant administratif.

Le principe a été dans un premier temps acté par la Direction.

Toutefois, elle revient désormais sur sa décision au motif que son positionnement est contraire au Décret relatif au remboursement de frais et que cela pose un problème au regard du contrôle budgétaire.

Les demandes seront donc désormais rejetées.

- Recul en matière de prise en charge des frais engagés par les candidats aux concours, sélections et examens professionnels :

La note de service départementale n° 70/2015 du 20 mai 2015 indique qu'à partir du 1er septembre 2015 le remboursement des frais de transport, de repas et de nuitée est limité à la participation à un seul concours par an, s'agissant des épreuves d'admissibilité.

Les élus CGT ont contesté cette mesure profondément injuste et inégalitaire qui favorise financièrement les agents en poste sur des villes, centres d'examen, et qui est un frein inacceptable à la promotion.

La Direction s'est engagée à se faire le relais de ces observations. Elle n'envisage pas de prendre en charge les frais supplémentaires engagés (Ah ce sacré contrôle budgétaire !).

2 – Service du courrier :

Une expérimentation est en cours sur quelques départements relative à la prise en charge par un centre éditique de l'impression et l'envoi de certaines lettres, ATD ..., le centre éditique refacturant aux directions sur la base du tarif industriel.

Quiz Frais de déplacement

Vous êtes convoqués à Bordeaux pour passer le concours d'inspecteur. Vous avez choisi de prendre votre véhicule accompagné d'un collègue du département.

Vous venez d'entrer sur l'autoroute la plus chère de France (A65), mais vous êtes serein car la Direction rembourse les frais dans le cadre d'un co-voiturage.

La conversation s'engage avec votre collègue et vous vous rendez compte qu'il a déjà bénéficié de remboursement de frais lorsqu'il est allé passer la même année l'examen de C1 à CP.

Votre trajet n'est donc plus considéré comme du co-voiturage et vous ne pourrez prétendre qu'au remboursement sur la base du billet SNCF.

Que faites-vous ?

Réponse A : vous sortez immédiatement de l'autoroute pour rejoindre Bordeaux par la départementale

Réponse B : vous faites demi-tour pour rejoindre une gare SNCF

Réponse C : vous déposez votre collègue sur la 1ère aire d'autoroute

Réponse D : vous vous faites confirmer le nombre de places au concours et décidez finalement de passer la journée sur le bassin d'Arcachon.

La CGT a demandé ce qu'il était prévu dans le 64 et l'impact sur les emplois.

La Direction locale ne s'est pas positionnée sur ce point à ce jour. En effet, elle bénéficie déjà d'un service du courrier centralisé qui permet l'envoi au tarif industriel. De plus, seuls des courriers ne nécessitant pas une signature certifiée pourraient être concernés. Il n'y a donc aucun projet en cours pour le moment.

3 – Service de la dépense :

La CGT a indiqué que la mise en place des services facturiers (SFACT) pose la question du devenir du service de la dépense. Douze emplois seraient concernés sur le 64.

La Direction a indiqué que le 64 était comptable assignataire de la Justice et que, jusqu'à présent, les services facturiers ont été expérimentés sur les départements déjà comptable assignataire. Il n'y a donc pas, à ce stade, de signes inquiétants pour le service.

De plus, la mise en place d'un service facturier ne verra le jour probablement pas avant 2018 en raison du retard pris par la Justice en ce domaine.

Enfin, la Direction locale a confirmé qu'elle s'était portée volontaire pour prendre le SFACT (bien que cela ne présume pas de l'implantation future).
Sujet à suivre...

4 – Contribution audiovisuelle :

Sur le 64, le contrôle de la contribution audiovisuelle n'est plus assurée que par un agent B (sur la côte basque). L'emploi A (sur le Béarn) est vacant.

La direction a indiqué qu'elle n'envisageait pas de pourvoir cet emploi. Elle s'oriente vers un contrôle sur pièces pour les particuliers, avec seulement le maintien du contrôle sur place pour les professionnels, contrôle qu'elle considère comme plus lucratif (quid de l'égalité devant l'impôt!).

5 – Trésorerie d'Anglet

La responsable du dossier vient sur le site le 27 mai 2015. Elle doit notamment étudier le problème du trappon (hauteur, sécurité...) et faire des préconisations.

Le problème de la manipulation des pièces de monnaies (poids importants) va être étudié également.

Le dossier est donc en bonne voie.

6 - Divers

La Direction a signé la convention avec la Poste, mais est de moins en moins satisfaite de ses prestations.

Des rendez-vous sont pris avec les Maires de Navarrenx et Mauléon, pour discuter notamment des locaux.

Un point sur le budget sera fait au prochain CTL

Le pôle juridictionnel (gestion des affaires des départements du Gers, des Landes, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques en instance devant le tribunal administratif de Pau) devrait être implanté à Pau (sans emplois supplémentaires, mais avec une suppression en moins!!!)... A confirmer car la région est aussi sur les rangs.